

ENFANCE ET JEUNESSE – BILAN DES ACTIVITÉS ESTIVALES

Le bilan des activités estivales a été présenté au Conseil.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – FIXATION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (VOIRIE ET TOURISME) – FIXATION DES MONTANT DEFINITIFS 2017

Sur la base du rapport n°01-2017 de la CLECT du 28 septembre 2017, le Conseil communautaire a adopté :

- La révision libre des AC 2017 correspondant au transfert de la compétence tourisme à Lamballe Terre & Mer pour les montants suivants :
 - o Erquy : - 151 000 €
 - o Pléneuf-Val-André : - 176 700 €
 - o Plurien : - 13 470 €
- La révision libre des AC 2017 correspondant au retour de la compétence voirie aux communes pour les montants suivants :
 - o Eréac : + 48 258 €
 - o Lanrelas : + 64 667 €
 - o Rouillac : + 37 158 €
 - o Sévignac : + 92 601 €
 - o Trédias : + 27 335 €
 - o Trémeur : + 36 310 €
 - o Hénanbihen : + 137 885 €
 - o Saint-Denoual : + 33 867 €

RESSOURCES HUMAINES – REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL

Le Conseil communautaire a adopté le règlement intérieur du personnel et a précisé qu'il peut être complété par des notes de service internes et modifié, autant que de besoin, au vu de l'évolution de la réglementation et du fonctionnement des services.

RESSOURCES HUMAINES – REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

Le Conseil communautaire a décidé d'instaurer le RIFSEEP à compter du 1^{er} février 2018.

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil communautaire a approuvé l'ensemble des modifications du tableau des effectifs.

RESSOURCES HUMAINES – CRITERES D'EVALUATION

Le Conseil communautaire a décidé d'apprécier la valeur professionnelle des agents au terme de l'entretien d'évaluation sur la base des critères (efficacité, qualités relationnelles, compétences, capacités d'encadrement ou aptitude à exercer des fonctions supérieures) et de manière identique à tous les agents concernés.

RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE AUPRES DE LA COMMUNE DE PLEMY

Le Conseil communautaire a validé le principe de la mise à disposition temporaire du DGS actuel de Lamballe Terre & Mer auprès de la commune de Plémy pour une durée d'une ½ journée par semaine (soit 4 heures hebdomadaires) et la participation forfaitaire de la commune à hauteur de 500 €/mois.

RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE D'ERQUY

Le Conseil communautaire a accepté la convention de mise à disposition d'un agent d'Erquy auprès de Lamballe Terre & Mer pour le recouvrement de la taxe de séjour.

DECHETS MENAGERS – RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le Conseil communautaire a pris acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

DECHETS MENAGERS – REDEVANCE POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS 2018 DES EX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES « ARGUENON HUNAUDAYE », « PAYS DE DU GUESCLIN » ET « PAYS DE MONCONTOUR » - TARIFS 2018

Le Conseil communautaire a approuvé les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

DECHETS MENAGERS – REDEVANCE SPECIALE POUR LA COLLECTE DES PROFESSIONNELS – TARIFS 2018 – COMMUNES : ERQUY, LA BOUILLIE, PLANGUENOUAL, PLENEUF-VAL-ANDRÉ, PLURIEN ET SAINT-ALBAN

Le Conseil communautaire a approuvé les formules de calcul et les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018.

DECHETS MENAGERS – REDEVANCE INCITATIVE POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS – TARIFS 2018 – COMMUNES : ANDEL, BREHAND, COETMIEUX, HENANSAL, LAMBALLE, LANDEHEN, LA MALHOURS, MORIEUX, NOYAL, PENGUILY, POMMERET, QUINTENIC, SAINT-GLEN, SAINT-RIEUL, SAINT-TRIMOËL ET TREBRY

Le Conseil communautaire a approuvé les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018.

DECHETS MENAGERS – REDEVANCE SPECIALE A DESTINATION DES COMMUNES NON SOUMISES A LA REDEVANCE INCITATIVE – TARIFS 2018

Le Conseil communautaire a approuvé le tarif forfaitaire de 2 € par habitant applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

DECHETS MENAGERS – DECHETERIES LAMBALLE TERRE & MER – TARIFS 2018

Le Conseil communautaire a approuvé les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

DECHETS MENAGERS – MANIFESTATIONS DECHETS MENAGERS – TARIFS 2018

Le Conseil communautaire a approuvé les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018.

DECHETS MENAGERS – TARIFS DE VENTE DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Le Conseil communautaire a approuvé les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PROTOCOLE D’ACCORD SUR LA FONCTION TECHNOLITAINE

Le Conseil communautaire a approuvé le protocole d’accord sur la fonction technopolitaine.

HABITAT – AIDE A L’ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE 2018

Le Conseil communautaire a décidé de mettre en place l’aide en faveur de l’accession sociale à la propriété sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, a approuvé les règles d’éligibilité et a décidé d’inscrire au BP 2018 une somme de 450 000 € correspondant à 150 dossiers.

HABITAT – PIG « PRECARITE ENERGETIQUE ADAPTATION » 2018-2020 – CONVENTION AVEC L’ANAH

Le Conseil communautaire a approuvé l’adhésion de Lamballe Terre & Mer au Programme d’Intérêt Général « Précarités pour 2018-2020 et a autorisé le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l’Agence Nationale pour l’Amélioration de l’Habitat.

MOBILITES – DISSOLUTION DU SYNDICAT DE TRANSPORT A LA DEMANDE « TRANS’COM DES 3 MONTS » - REPARTITION FINANCIERE

Le Conseil communautaire a adopté les modalités de dissolution du syndicat de transport à la demande Trans’Com des 3 Monts et a autorisé le Président ou son représentant à signer la convention de dissolution.

HABITAT – LOGEMENTS SOCIAUX – MANDAT DE GESTION FINANCIERE ET LOCATIVE AVEC SOLIHA

Le Conseil communautaire a accepté les conventions de mandat de gestion locative et financière pour chaque logement géré par Lamballe Terre & Mer.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire a pris acte des décisions prises par le Président.